



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition Spéciale partie 3 du mois de Juin 2013

PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau interministériel des affaires juridiques

Arrêté du 28 juin 2013 chargeant M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de SAINT-QUENTIN, de la suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne

Page 1173

PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Bureau interministériel des affaires juridiques

Arrêté du 28 juin 2013 chargeant M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de SAINT-QUENTIN,
de la suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne

**LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de la Légion d' Honneur**

VU la loi 82-113 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 4 juin 2009 nommant M. Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2010 nommant M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, Secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne,

VU le décret du Président de la République du 18 janvier 2013 nommant M. Jean-Jacques BOYER, Sous-préfet de SAINT-QUENTIN,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2013 donnant délégation de signature à M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, à M. Grégory CANAL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, et aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne,

CONSIDERANT l'absence simultanée du département de l'Aisne le jeudi 4 juillet 2013 du Préfet et du Secrétaire général,

ARRETE

Article 1er - M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de SAINT-QUENTIN, assure la suppléance des fonctions du Préfet de l'Aisne et est autorisé à signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Aisne, le jeudi 4 juillet 2013 de 8h00 à 20h00.

Article 2 - Le Secrétaire général de la Préfecture et le sous-préfet de SAINT-QUENTIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le jeudi 4 juillet 2013 à 8h00 et qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne

Fait à LAON, le 28 juin 2013

Le préfet
Signé : Pierre BAYLE

